
BEIJING – Service direct pour la nouvelle génération de gTLD

Lundi 08 Avril 2013 – 11:00 to 12:15

ICANN – Beijing, République Populaire de Chine

JEAN FRANCOIS BARIL:

Bien cette réunion va commencer. Service de répertoire pour la nouvelle génération de gTLD. Bonjour. Merci à tous et bienvenue pour cette session de service de répertoire de données de nouvelles générations gTLD. Mon nom est Jean François Baril et je suis très heureux d'être le facilitateur de ce groupe de travail d'experts. Cette session aujourd'hui à deux objectifs: Le premier est de mettre la communauté de l'ICANN au courant des progrès réalisés par le groupe de travail et le deuxième est plus important encore; c'est de recueillir votre contribution, votre point de vue sur les problèmes critiques que nous discutons actuellement. Par conséquent, nous avons élaboré le programme suivant pour cette session: d'abord une introduction rapide de ce groupe de travail, ensuite un dialogue structuré avec la communauté et enfin des conclusions et les propositions pour la prochaine étape qui nous attend. Voyons d'abord les origines et l'objectif de ce groupe. Pourquoi sommes ici en tant que groupe de travail? Si vous vous en souvenez sûrement au mois d'octobre, Fadi Shehade nous a annoncé un plan ambitieux pour aborder les problèmes de l'ICANN et l'entrée stratégique. Malgré de nombreuses années de débats passionnés et encouragés par le travail des rapports de l'équipe de révision du WHOIS, il a été reconnu que WHOIS n'était facile à modifier. Fadi a suggéré qu'on fasse une nouvelle approche qui serait

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

beaucoup plus efficace surtout si l'on regarde dans le contexte des nouveaux gTLD et de l'internet de demain. Le conseil de l'ICANN a annoncé au mois de décembre la création de ce groupe de travail d'experts avec une direction stratégique qui était destinée à redéfinir les objectifs et la disposition des données d'enregistrements des gTLD. Si nous sommes bien articulés, si nous sommes transparents et bien sûr logique, c'était notre objectif que le GNSO prenne notre contribution au sérieux. Nous nous attendons aussi à ce que ce travail aide le GNSO pour créer une nouvelle politique mondiale pour la création des services de répertoire gTLD. Maintenant, ce groupe de travail d'experts est une équipe incroyable. Comme vous voyez, nous sommes nombreux sur l'écran, nous sommes quinze membres y compris Steve Croker et Chris Disspain qui servent aussi comme liaison du conseil. En plus, nous avons cinq personnes des équipes ICANN. Comme vous le voyez, c'est un groupe très diversifié, qui vient du secteur commercial et non commercial des cinq différents continents avec une expertise technique solide qui couvre les spectres de différents secteurs IP, marque commerciale, protection de données, confidentialité, application de la loi, bureau d'enregistrement de registre mais surtout, je ne voudrais pas les mettre mal à l'aise, je dirais que ces gens viennent tous d'un niveau de leadership et de compétence très élevé. Notre manière de travailler; nous sommes actuellement au travail depuis six semaines, nous travaillons à travers le système de téléconférence et il y a déjà eu trois réunions face à face qui ont eu lieu, une à Los Angeles, une à Londres, et celle de Pékin bien sûr. Nous avons réalisé une révision des problèmes qui demandaient donc des exigences concernant le service de répertoire de donnée d'enregistrement gTLD. Mais nous avons aussi pensé qu'il était important de comprendre les cas d'utilisation. Il faut

toujours se souvenir de la question stratégique qui est: quoi, qui, pourquoi, où, comment et quand; tout cela dans le meilleur intérêt de la communauté ICANN. Nous devons être très humble et admettre que, malgré le travail intense que nous avons réalisé et les efforts que nous avons fait, nous en sommes encore à la phase d'exploration de révision et qui est pleine de défi. En même temps, je suis convaincu que nous sommes entrain de parvenir à une compréhension générale. Pékin représente une opportunité unique pour notre groupe de travail d'experts pour clôturer le pouvoir mental qui existe dans cette communauté ICANN. Nous aimerions maintenant vous inviter à participer à un dialogue ouvert; même si à ce stade la contribution direct sera beaucoup plus utile pour nous que des questions. Comme je l'ai déjà dit, six membres de notre groupe ont accepté d'analyser les principaux problèmes. Je vais d'abord parler de la close de nos responsabilités, chaque présentateur va parler au nom du groupe de travail d'experts et non pas en leurs propres noms. Je pense que c'est très important, Il faut le comprendre. Pour chacun des six thèmes, nous avons deux minutes d'introduction et huit minutes pour recueillir votre contribution; en outre, nous avons préparé dix minutes de plus pour vous donner la possibilité d'exprimer vos pensées et ce qui ne pouvait pas peut être rentrer dans la structure que je viens de mentionner. Si ce n'est pas suffisant, nous avons aussi préparé une adresse e-mail pour que vous puissiez envoyer vos questions et vos commentaires. Chris à accepté le défi de modérer cette réunion. Je sais qu'il aime bien faire cela, donc on va lui laisser ce travail. Chris, vous avez la parole.

CHRIS DISSPAIN:

Merci Jean François, bonjour à tous. D'abord rapidement avant de commencer, je veux vous dire un petit peu comment est ce qu'on va s'organiser. La première personne qui va parler c'est Rod, et ce sera à vous aussi de faire vos commentaires. Donc, vous aurez dix minutes, vous avez deux micros placés comme d'habitude. Rapprochez vous du micro, nous n'avons pas beaucoup de temps, nous vous demandons d'être bref pour que tout le monde ait la possibilité de prendre la parole et de respecter le sujet qui sera abordé par Rod dans le cadre du premier orateur. On continuera à avancer comme ça; nous avons donc un timer dix minutes qui va marcher, donc rappelez vous qu'au bout ces dix minutes on arrête et on change d'orateur. On commence maintenant, Rod vous avez la parole.

ROD RASMUSSEN:

Merci Chris, bonjour à tous. Je suis content d'être ici et comme Jean François l'a dit tout à l'heure, une des façons pour nous d'aborder ce problème, de regarder, d'analyser ce problème de manière logistique, de l'analyser sous tous ses angles, voir les personnes qui sont concernées, essayer de comprendre comment nous sommes arrivés là etc. Les gens doivent avoir accès aux données d'enregistrement. Il faut comprendre qu'une perspective équilibrée est nécessaire. Nous avons examiné pour cela différents cas; ce qui nous amènent aux nécessités des utilisateurs du point de vue systémique, les perspectives pour les recommandations de politique, les questions de politique. Cela veut dire voir les différents angles utilisés, voir les utilisateurs, voir les différents secteurs dans lesquels certaines choses sont faites, classer les différents processus, les systèmes etc. qui utilisent ce type d'informations et pourquoi est ce qu'ils les utilisent. C'est une

introduction sur ce que nous faisons; nous avons ici un thème de discussion qui va recueillir des histoires, l'utilisation des données, c'est nécessaire, pourquoi c'est nécessaire et tout cela selon votre perspective. En tant qu'utilisateur pourquoi vous avez ces données? De quelles données vous avez besoin, pourquoi vous en avez besoin? Donc dix années sont passées, ça ne va pas être facile d'abandonner certaines choses. Nous avons besoin de recueillir des données, de les stocker; et est ce qu'on en a encore besoin? On pourrait peut être avancer, pourquoi on n'annule pas tout.

STEVE METALITZ:

Membre du groupe de propriété intellectuelle. Je voudrais remercier le groupe d'experts pour le travail, le temps qu'ils ont consacré à ce groupe. Je pense que ça va donner une contribution très importante qui va nous permettre de résoudre les problèmes. Je voulais seulement dire à propos du pourquoi les provisions de données et le stockage en est responsable. Je pense que vous avez déjà entendu parler entre vos membres de la façon dont cela est utilisé au niveau commercial pour respecter les droits de propriété et les appliquer. Comment ces données sont utilisées pour des questions techniques aussi. Mais, j'espère que vous savez aussi que un des aspects importants de l'accès à ces données est que, on a une première utilisation dans ce contexte concernant WHOIS, c'est la transparence, la responsabilité. Les personnes qui utilisent l'internet, les consommateurs, les familles, les parents ont vraiment besoin de savoir avec qui ils traitent en ligne. Ca c'est pour des transactions commerciales, les transactions économiques et pour d'autres choses aussi; leurs enfants utilisent internet. Donc c'est très important que ces consommateurs et les utilisateurs techniques,

commerciaux etc. le sachent. Une question qu'on devrait se poser c'est quelle est la catégorie de personne qui devrait ou qui ne devrait pas avoir accès à certaines informations concernant les enregistrements de données WHOIS.

CHRIS DISSPAIN: Bien, merci Steve, ok Ray ensuite Amadeu.

RAY PLZAK: Merci Chris, merci pour le travail que vous réalisez. Il faut recueillir ces données pour identifier qui est le candidat avec qui on va faire des affaires pour maintenir l'opération de gTLD. On va voir une section plus tard sur le stockage des données. Mais je voudrais dire que, il y a une série de rapports concernant les bases de données et ce que vous cherchez ici, ce qu'on doit analyser c'est la façon dont on va former cela. Ça donne lieu à certaines choses dont parlait Steve. A la fin, toutes les informations que l'on va avoir pourront ne pas être disponibles pour tout le monde. Elles pourront être disponibles de façon fragmentée, en fonction de la nature de la personne qui a besoin d'y accéder à ces données. Donc on fera ça plus tard; mais je ne pense pas que c'est quelque chose que l'on peut déjà organiser. La question pourquoi? C'est claire, parce que la véritable question est qu'est ce qu'on va recueillir, qu'est ce qu'on va collecter comme donnée? Il me semble que cela doit dépendre de la question de la compétition.

CHRIS DISSPAIN: Bien, Amadeu.

AMADEU ABRIL I ABRIL:

Bien, ma question est la suivante: de mon point de vue, le recueil et le stockage ne sont pas les parties controversés; on pourrait discuter si les faits au vingt-unième siècle sont essentiels ou pas même si ce n'est pas le cas, même si ce n'est pas controversé. On est d'accord sur un point en tout cas, la qualité, la haute qualité d'enregistrement, les données d'enregistrement exactes c'est important doivent être recueillis sur l'enregistreur et doivent être stockées, doivent être gardées. Je pense que la plus part d'entre nous pense qu'elles devraient accessibles pour les parties intéressées. Je pense qu'ici le défi est: est ce que l'on doit se mettre d'accord? Est ce que certaines parties vont pouvoir accéder, est ce que tout le monde va pouvoir accéder, est ce qu'on va avoir une publication universelle. Moi je recommande aux groupes de ne pas passer trop de temps sur cette question de stockage et de collecte de données, parce qu'il y a des parties qui doivent être améliorées, mais le centre du problème ce n'est pas ça. Il y a d'autres questions concernant le stockage et la collecte des données et comment on les réalise, on y reviendra.

KATHRYN KLEIMAN:

Je ne suis pas d'accord avec Amadeu; je pense qu'il faut reparler de collecte de données et de stockage. Pourquoi on les collecte, pourquoi, comment? Je reviens à ce qu'on faisait il y a quelques années. Je dis pourquoi on a ce problème d'éléments de données, cet élément concernant les données, qu'est ce qu'il faut faire ici. Quand je regarde ce qu'on faisait avant, les données commerciales étaient, MIT, IT, et c'était une question commerciale, on avait les contacts techniques en

cas de problèmes qui existaient. Je pense vraiment qu'il faut analyser la question des données, la collecte des données, comment et pourquoi on va collecter ces données. Tous ces problèmes, vous devez vous pencher dessus et y réfléchir. Je suis contente de savoir que vous allez le faire. Bien, en ce qui concerne mon opinion, je m'inquiète pour la transparence et la responsabilité pour l'enregistrement des données, parce que je pense que la façon dont on les utilisait avant ce n'est pas commerciale, ils y avaient des questions personnelles, politiques et je continue à proposer quelque chose qui soit non commerciale. Beaucoup de gens veulent protéger les minorités, les dissidents; même les parents veulent protéger leurs enfants. Donc, tout ça nous intéresse.

CHRIS DISSPAIN: Merci Kathryn, vous voulez peut être répondre à ce que Kathryn a dit?

RAY PLZAK: D'abord j'ai une question: est ce que vous allez faire une session sur la collecte des données en elle-même?

CHRIS DISSPAIN: Oui.

RAY PLZAK: Bien, une partie de la réponse à la question de la collecte concerne ce que vous allez nous faire comme rapport dans la question des dispositions. Ça nous renvoi aux exigences concernant les besoins dans

le domaine de l'application de la loi, ce qui concerne les collectes des données et les opérations des nouveaux gTLD. Par exemple, concernant les coordonnées, il y a des exigences qui existent dans le système. Donc en faisant les formalités d'enregistrements, on va être obligé de collecter ces données. Il faut faire fonctionner ces deux choses en même temps.

RUBENS KUHL:

Merci beaucoup. J'ai une suggestion pour le groupe de travail. Est ce que vous pourriez considérer les différents niveaux d'approvisionnement de données d'enregistrement qui pourraient être utile pour les utilisateurs. Que cet approvisionnement puisse être fait au niveau des DNS. Par exemple, un utilisateur qui ne veut pas faire du business avec des domaines qui sont cachés et qui sont sous les proxys ou par procuration, on pourrait donc le dire dans le DNS pour que l'utilisateur en navigant, puisse sélectionner les personnes avec qui il veut faire des affaires. Cette personne travaille par opération sans nom. Il y a différent utilisation de données d'enregistrement qui pourrait être utilisé en temps réel par les utilisateurs. Je pense que le WHOIS doit être quelque chose que l'on peut regarder pendant qu'on est entrain de naviguer sur internet. C'est quelque chose qu'il faudrait considérer de cette façon.

CHRIS DISSPAIN:

Merci beaucoup, on passe au prochain maintenant. Qui sait qui est responsable de cette partie?

SUSAN KAWAGUCHI:

On regarde aussi les exigences des données; nous regardons les noms de domaine des utilisateurs, si cela a changé, si les personnes ont un droit concernant les informations déployées pour le nom de domaine. Certains doivent avoir un certain niveau de confidentialité, d'autres non. On est entrain de considérer une utilisation commerciale de nom de domaine. Je pense que tout le monde a le droit savoir avec qui il fait business sur internet. Donc c'est normal que l'on puisse accéder à cela et avoir un certain système de contrôle. On a regardé aussi les données d'identifications, on a regardé beaucoup de cas de lutte, de dispute avec les cas où on a des éléments qui n'ont pas été correctement collectés, des discussions. Est ce que ces éléments des données doivent être mieux collectés? Est ce que on a besoin que le registrant passe par un système de donnée de contacts, de coordonnées. On a regardé aussi les éléments de données qui ne sont pas déployés normalement, est ce qu'il faudrait qu'il soit étendu? Parce que c'est controversé. Il faut avoir une vision d'ensemble pour parvenir à un accord et pour proposer un nouveau design pour ce service de répertoire. On a aussi regardé ces éléments; qu'est ce qui peut être acquis, qu'est ce qui peut être déployé. Ca va être deux choses différentes et il y aura deux réponses de différentes, différents utilisateurs. On a des problèmes techniques, quelqu'un a besoin d'être contacté rapidement, s'il s'agit d'un botnet, s'il s'agit de la protection d'un consommateur, application de la loi IP; on essaye de considérer tous les éléments. Donc la question aujourd'hui, pour vous est ce que les exigences de données doivent être différentes pour les noms de domaine? S'ils sont commerciaux ou non commerciaux quand on parle de leur utilisation. J'ai mon propre nom de domaine qui m'a été ouvert sans informations.

CHRIS DISSPAIN: Wendy, vous avez la parole.

WENDY: Je viens du groupe non commercial, des parties prenantes non commerciales. Je dirais qu'on peut faire une différence. en réalité, ce n'est pas une différence que l'ICANN devrait faire parce que c'est beaucoup plus compliqué de mettre une ligne permettant d'appliquer la fourniture d'informations. Il y a des exigences à poser pour les sites commerciaux qui peuvent être appliquées. D'autres personnes qui ne sont pas à travers le WHOIS, pour dire à d'autres individus que si on veut essayer de faire cette distinction, on doit parvenir la question suivante. Est ce que l'utilisateur va transformer son site à un site commercial? Est ce qu'il va vendre le livre que j'ai écrits, il va transformer son site en un site commercial. Il y a un lien dans lequel l'affilié doit essayer de faire un achat ou de souscrire. Il y a aussi des utilisateurs qui utilisent des systèmes à but non lucratif. Il faut essayer de faire cette différence et cela nous concerne dans une série lignes qu'il faut tracer. Cela cache ce qu'il faudrait légitimer comme la liberté expression légitime. Merci.

CHRIS DISSPAIN: Merci beaucoup, c'est la première fois que j'entends parler de ce livre que vous avez écrit.

ELLIOT NOSS:

Merci Chris; je vais décrire trois choses. Depuis que nous avons commencé, le consommateur, il s'agit de la protection du consommateur qui doit savoir avec qui il fait du business, les affaires. Je considère ici qu'il y a trois choses importantes. La première, l'endroit, le lieu dans lequel le consommateur doit savoir avec qui fait du business devrait être beaucoup plus possible à accéder au niveau du navigateur. Si des personnes qui font des transactions en ligne, le site devrait avoir un certificat qui doit être déployé sur tous les systèmes de navigateur utilisés aujourd'hui. Dernièrement, nous avons eu la validation étendue du certificat SSL qui transforme le navigateur en vert. Si quelqu'un n'est pas capable de présenter cette information pour savoir avec qui on fait des transactions; je pense que c'est très simple et il faut qu'il y ait un niveau en dessous de cela au niveau des données WHOIS pour qu'il nous permette de savoir avec qui on fait des affaires. Le deuxième point important: on a besoin de reconnaître que l'élément transactionnel en ligne représente un petit pourcentage de l'internet. Un grand nombre, un grand pourcentage d'informations, on a assez de problèmes aujourd'hui pour savoir d'où viennent les informations? On parle de différents niveaux, un petit niveau de transaction, une petite couche au dessus de ça qui serait des informations professionnelles. Toutes les personnes qui sont dans une de ces deux couches à un niveau d'encouragement compétitif qui le mène à diffuser ces informations. La grande majorité des personnes sont des personnes qui veulent partager leurs informations avec d'autres personnes. La protection du consommateur ou l'encouragement pour que l'on ait accès à cette information pour protéger les utilisateurs de l'internet va au delà. Je pense qu'il y a ici on

a tendance à prendre cette petite couche de personnes à détendre pour rendre le WHOIS quelque chose qu'il n'est pas.

CHRIS DISSPAIN: Je vais vous demander une question par oui ou par non, il y a beaucoup de cc qui ont des différenciations entre des WHOIS personnelles et des WHOIS commerciales. Êtes-vous d'accord?

ELLIOT NOSS: Oui.

CHRIS DISSPAIN: Je vais préciser ce qu'on a dit, on ne parle pas de WHOIS ici, non je parlais des WHOIS existantes.

RAY PLZAK: Oui on a fait d'autres mentions de ce point là mais on ne parle pas de WHOIS. Moi j'ai un problème avec ces différenciations des parties prenantes commerciales et non commerciales. Finalement ce qu'on essaye de montrer ici, c'est l'activité qui résulte des transactions que ce soit dans la création d'un domaine de haut niveau ou alors s'il s'agit d'une transaction qui résulte d'un nom de domaine de haut niveau qui reconnaisse les domaines de deuxième niveau. On ne parle pas d'enregistrement de site web. Il faut que ce soit claire, l'information que l'on réunit se réunit par rapport aux transactions. Certainement d'un certains point de vue, l'opérateur du nom de domaine si vous voulez va rapporter qui est l'utilisateur; et lorsqu'il rapportera ces informations, vous verrez que l'enregistrement pourrait correspondre à un site web

ou alors à quelque chose d'autre qui soit complètement différent. Il faut que l'on se maintienne dans ce processus de transaction. Les données exigées devraient nous rapporter à la première question en faite, ce qui ne porte pas sur les données que vous rassemblez. Mais en fait, qu'est ce que vous devez rassembler et c'est ce que vous devriez expliquer.

CHRIS DISSPAIN:

Merci Ray, je vais continuer parce qu'on n'a pas assez de temps, Kathryn je te donnerais du temps à la fin. On va continuer maintenant.

DON BLUMENTHAL:

Merci. En faite, je voulais que l'on parle de l'aspect économique et non économique. Je pense que Wendy l'a déjà expliqué. En fait, je voulais répondre à ce qu'Elliot a suggéré. Moi je faisais partie des agences du respect de la loi et on invitait les consommateurs à vérifier qui était la personne à travers les enregistrements WHOIS. En fait, maintenant les chiffres sont de plus en plus grands; en général, lorsqu'on fait des transactions, on ne vérifie pas les informations pour le site web à chaque fois s'il n'y a pas une adresse ou un numéro de téléphone ou une façon de contacter la personne. Il faut établir un dialogue pour que les informations soient soumises. On ne sait pas où on soumet les informations. On doit se demander combien ce serait utile d'avoir ces informations à travers les informations des domaines. Les consommateurs s'en servent et le respect de la loi les encourage à le faire.

KATHRYN KLEIMAN: Encore une fois je vais dire non! Cette question est reprise à chaque fois depuis dix ans. Il semble qu'il soit facile de différencier les parties prenantes commerciales ou non commerciales. Commercial c'est quoi? Les organisations à but non lucratif aussi ressemble aussi de l'argent, ils réunissent des fonds pour faire leurs activités mais, s'ils sont commerciaux en fait non c'est à but non lucratif. Je suis KathrynKleiman.com je passe de commercial à non commercial. C'est ça que je voulais savoir, qu'elle est la différence?

ELLIOT NOSS: Rapidement, je vais essayer de répondre au commentaire de Don. En faite, je pense que c'est un très bon mécanisme. Si je veux donner de l'argent à quelqu'un et si cette personne n'a pas des informations dont j'ai besoin pour le contacter, je ne vais pas lui donner mon argent; c'est simple.

CHRIS DISSPAIN: Merci à Elliot, on va passer à l'interprète suivante. C'est les exigences de confidentialités. C'est Stéphanie va nous en parler.

STEPHANIE PERRIN: Merci. Notre groupe se centre sur cette question de confidentialité qui a été centrale depuis quelques temps. Mais on sait que lorsqu'il s'agit d'exigence de confidentialité, de protection de données on sait qu'il y a des lois différentes, des juridictions différentes dans la société mondiale. Le but d'exigence de confidentialité pourrait être différent. Mais on se centre sur le but, que l'on comprenne le but de réunir donnée et la divulgation de données aussi; l'impacte de tout cela aussi

sur les données d'enregistrement que l'on rassemble. Il est clair qu'il s'agit des données intéressantes, importantes et utiles pour de différentes raisons. On essaye de trouver quelles sont les données pertinentes, les données appropriées et on essaye de le restreindre au but. Si on essaye de comprendre quels sont les buts, on est sur la bonne voie; il est capital de le comprendre. On a déjà des exceptions de lois selon la location, la situation des bureaux d'enregistrement. On essaye de voir comment ça impacte sur la communauté. Si on voyait la petite caisse bleue en haut, c'est une question qui est déjà présente pour nous et on se demande si le moment est vraiment venu pour l'ICANN de développer une politique de confidentialité, comment ce serait de faire cette politique, comment cette politique serait dans un univers mondiale de lois différentes. On va passer à la distribution des questions. La première est si on doit servir les enregistrements anonymes, s'il est possible de sauvegarder les abus au niveau minimum et de protéger la confidentialité des enregistreur. Lorsqu'on parle des enregistrements anonymes du fond de vue technologique, qui a toute la question du service d'enregistrement de proxy. Et puis, la deuxième question est: quels sont les principes de sauvegarde pour minimiser l'abus et pour protéger la confidentialité de nos enregistreur. On a différents types d'abus, on l'a vu à travers vos commentaires de différentes interprétations.

CHRIS DISSPAIN:

Merci Stéphanie. Les enregistrements anonymes et la confidentialité des enregistreur.

BERTRAND DE LA CHAPELLE: Je suis membre du conseil de direction. Lors des discussions que j'ai suivis par rapport à ces deux sujets, on a fait une distinction entre ce qui est obligatoire pour de motifs ou de raisons juridiques donc les informations qu'il faut protéger particulièrement pour les individus et ça dépendra bien sûr de différentes juridictions. La deuxième question qui est la capacité optionnelle de protéger la visibilité de quelqu'un derrière un serveur proxys. C'est ça que je comprends de ces deux facteurs ou aspects, en fait là où les exigences de confidentialités sont fortes. Par exemple, en Europe où l'on a des pratiques de lois entre les ccTLD à partir desquelles le cLDZ dans les différents modes peut être construit. Puis dans ce deuxième respect, la question ne porte pas vraiment sur la capacité de sauvegarder les données à travers l'enregistrement proxy, mais, les conditions dans lesquelles elles sont sauvegardées et par qui.

CHRIS DISSPAIN: Merci Bertrand.

CAROLE CORNELL: Merci, on a un commentaire ou une suggestion où on dit ici que l'un des problèmes avec les informations des enregistrant, c'est que l'on ne sait pas à quel point ce sont des informations précises; particulièrement parce que on a autant de noms de domaines. Les utilisateurs internet ont un outil pour rapporter les informations et n'ont pas un mécanisme simple dans le navigateur pour pouvoir nous faire voir les problèmes. Rubens a suggéré que WHOIS pouvait être montré dans le navigateur et Elliot a identifié les différentes sortes de propriétaires de site web. Il serait peut être possible de faire ce que Nominet a fait dans le Royaume Unis pour que les gens sélectionnent si un site sera utilisé pour des

propos personnels ou commerciaux. Pour un site commercial, il pourrait montrer les informations du registrant dans le navigateur, un site personnel pourrait n'avoir aucun détails. Si internet voit que quelque chose n'est pas sensée, on pourrait le rapporter aux personnes indiquées.

CHRIS DISSPAIN: Merci Carole.

AMADEU ABRIL i ABRIL: Je suis anonyme, je ne vais pas donner mon nom. J'ai quelques questions: Stéphanie tu as dit que tu considères les modalités; mais, est ce vous avez cherché à avoir les statistiques sur les requêtes d'accès ou de communication avec ces bureaux d'enregistrement qui sauvegardent la confidentialité des individus. Par exemple, s'il s'agit des ccTLD,.ca.fr ou quoique ce soit, comment c'est intéressant si on essaye de trouver la précision, on passe de l'un à l'autre entre la liberté d'expression, la protection de confidentialité ou le respect de la loi; on ne sait pas ce qui se passe lorsqu'on qu'on passe aux amateurs. Qu'elle est l'impact réel de cela. Dans l'abstrait, tout est difficile; on n'a pas des paramètres clairs, mais tout semble simple mais c'est difficile. Par rapport aux enregistrements anonymes, pourquoi voulons-nous avoir des enregistrements anonymes? Ce n'est pas simple d'avoir des enregistrements réels, des données réelles qui ne soient pas divulgués pour de propos légitimes; mais, que tout le monde ait des données anonymes publiées et qui soient imprécises. Pour moi, WHOIS publique doit être accessible pour tout le monde, toutes les informations doivent être correctes, doivent appartenir à une troisième partie tel qu'un

proxy. Peut être que le fait d'agir avec de la responsabilité ou pas, c'est la pire des situations.

CHRIS DISSPAIN:

Merci Amadeu. Pour répondre à ta question, on pas obtenu les données des personnes qui font de la distinction entre les parties prenantes commerciales ou non commerciales. Soyez bref s'il vous plait.

RAY PLZAK:

En faite la question de la confidentialité n'a rien à voir avec le rassemblement des informations. Ca porte sur la fourniture et le stockage; lorsqu'on fait l'enregistrement, on voit les conditions de ce qu'on doit rapporter et de ce qu'on ne doit pas faire à travers les conditions, la fourniture et la confidentialité. On doit s'occuper des enregistrements anonymes etc. donc le stockage de toutes ces données est en fait ce qui peut être à l'intérieur des secteurs de stockage comme de fourniture.

WENDY SELTZER:

Merci. Je veux féliciter cet effort d'examiner les questions de confidentialités et de liberté d'expression anonyme qui n'est pas toujours appréciée. L'expression anonyme est protégée aux États Unis par le premier amendement. Premièrement, il a la liberté d'expression par association, de droit d'association libre, il y a des protections pour le droit de parler. Puis qu'on se sert maintenant de noms de domaine, il ne faut pas que l'on ait son propre nom de domaine pour une liberté d'expression. On peut parler de façon anonyme, il faut avoir un nom de domaine pour renvoyer les personnes vers votre site, sans divulguer

vosre nom libre et indépendamment des pressions que l'on reçoit. Si on veut protéger la personne sans des pressions externes, si on veut envoyer la personne vers un site, la meilleure façon de les aider à trouver ce que vous dites est d'avoir un nom de domaine anonyme. Les gens se servent de ces noms de domaines; pourquoi devraient-ils être relégués vers une deuxième solution qui ne serait pas la meilleure? Il faut qu'on soit disponible pour maintenir ces discussions sur l'utilisation des noms de domaines des personnes anonymes. Comme j'ai déjà dit, lors d'autres forums, on pourrait avoir une procédure rapide où d'autres mécanismes d'escroc pour résoudre la situation d'abus des informations.

CHRIS DISSPAIN: Wendy. Je ne veux t'interrompre mais par rapport à ce que tu dis sur les personnes anonymes, est ce que tu peux avoir un anonymat complet? Ou alors simplement de la protection de l'identité.

WENDY SELTZER: L'anonymat au complet.

CHRIS DISSPAIN: Pardon Wendy il faut que l'on passe à la prochaine personne.

SAMUEL KITANI: Bonjour. Je suis d'un registre d'adresse IP, on gère un WHOIS et on veut partager certaines nos pratiques avec vous. On a une loi de confidentialité au Japon qui nous exige de protéger les informations confidentielles des utilisateurs finaux et on sentait aussi que la précision

des registrant était très importante. Ce qu'on a fait était de s'occuper des deux; on a demandé aux registrant de nous donner toutes les informations (même leurs adresses postale, le numéro de téléphone de chez eux) et on ne divulgue pas les informations, on ne publie pas ces informations pour les utilisateurs non-commerciaux. Mais lorsqu'on reçoit l'exigence, une demande de l'agence de respect de la loi, qui nous exige de divulguer ces informations parce que c'est nécessaire pour combattre le hameçonnage, ou le spam ou quoique ce soit, on le divulgue.

CHRIS DISSPAIN:

Merci, c'est un commentaire vraiment très utile. On a maintenant une autre diapo.

FABRICIO VAYRA:

Merci. En fait on s'occupe des exigences pour la précision de données, comment ces exigences pourraient faire que les données soient plus fiables ou qu'elles aient meilleurs qualités. Je suis très content de voir que Amadeu a déjà participé trois fois dans cette session. Vous voyez que la précision est un sujet continu qui revient au sujet préalable dont on va continuer de discuter; pour donner un exemple sur la base de ce qu'on a déjà dit qui était la confidentialité, on discute comment les mécanismes pour protéger les utilisateurs privés pourraient améliorer la qualité des données reçues. Je voulais partager ce qu'on était entrain de discuter. Ce sujet revient toujours à la façon de traiter les données imprécises que les personnes nous donnent. On a maintenu plein de discussions liées à ce qui passe aujourd'hui, si on devrait modifier le processus, si on peut les modifier, si les pratiques sont formées sur la

base de colonnes, on espérait avoir pour les processus. Aujourd'hui, ce qu'on voudrait demander est si les solutions pour les données imprécises devraient être différentes, que ce soit des données qui ont le vice de la fraude ou des données criminelles, avec une conduite qui n'est pas appropriée.

CHRIS DISSPAIN:

Merci Fabrice. En fait, certaines Ccs ne sont pas sensés d'en discuter, mais on va devoir les sanctionner. Les registres de numéros vont vous enlever le nom et insister à ce que vous les corrigez. Alors qu'est ce que vous en pensez? Est qu'on va devoir mettre les sanctions?

MATHIEU WEILL:

Je suis le PDG de AFNIC. On a mentionné un nombre de politiques de CCs et je pense qu'on a beaucoup travaillé pour assurer ou garantir la protection de la confidentialité, la précision des données WHOIS ces dernières années. Il y a plein de politiques qui ont été inspirées par notre travail, ce qu'on fait lorsqu'on a des données imprécises est très simple: ça vient du droit français, les données imprécises sont des raisons pour lesquelles on enlève un site d'internet. On le fait de façon régulière dans le point FR et la loi le dit très clairement: on doit enlever le site internet jusqu'à ce que le registrant ait corrigé les données; indépendamment de la situation que ce soit de la fraude, un délit ou d'une conduite inappropriée. On ne fait pas de discrimination entre les options; par conséquent, il faut que l'on permette une quantité de temps suffisante pour que l'utilisateur corrige les données avant qu'on enlève son site d'internet.

CHRIS DISSPAIN: Merci Mathieu. On va donner une minute à chaque personne.

WENDY SELTZER: Je pense que on pourra répondre à cette question beaucoup mieux dès qu'on on aura des mécanismes pour protéger la confidentialité qui ne soient pas seulement la fourniture de données imprécises. Donc je ne suis pas d'accord par rapport à cette réponse.

CHRIS DISSPAIN: Je suppose que vous avez une option de ne pas divulguer les informations. Est que on vous exigerait à fournir les données aux bureaux d'enregistrement, est ce que vous avez une pratique un mécanisme pour l'assurer?

WENDY SELTZER: On devrait ne pas devoir fournir d'informations. C'est ce que j'ai dit avant. Il me semble que c'est une meilleure question qu'on pourra répondre mieux lorsqu'on aura d'avantages d'informations par rapport aux options de confidentialité.

ELLIOT NOSS: On a entendu parler de certains CCs par rapport aux politiques qui portent sur la précision. Ca fait partie de ma minute Chris.

CHRIS DISSPAIN: Non, mais si vous équilibrez la situation pour que tout le monde soit au même niveau.

ELLIOT NOSS: On trouverait que, ICANN s'impose...

CHRIS DISSPAIN: Elliot. Excuses-moi, mais quels sont les cinq ccTLD les plus grands en ce moment?

ELLIOT NOSS: Il me semble que c'est simple, cela doit être UK, UK à des différences ici. Oui ils ont des différences, mais ce ne sont pas les mêmes restrictions que d'autres utilisateurs privés. C'est impossible de parler d'exigence pour la précision ou pour voir qui à accès aux données et pourquoi ils ont accès à ces données. C'est la façon de faire abus des données WHOIS aujourd'hui; parce que les personnes croient pouvoir accéder à ces données alors qu'il devrait y avoir d'avantage d'anonymat. On ne peut pas les traiter séparément, je pense que ce n'est pas facile à répondre indépendamment l'un de l'autre.

CHRIS DISSPAIN: Bien, Bertrand tu seras la dernière personne, il faudra que tu sois très bref.

DON BLUMENTHAL: Je voulais parler des pénalités différentielles pour s'en servir. Je pense qu'on devrait avoir une autre définition de la situation. Les pays

s'éloignent trop de la définition des utilisateurs de la fraude, des utilisations et l'internet ne peut pas perdre cet élément.

CHRIS DISSPAIN: Merci Don, Ray.

RAY PLZAK: Le mot solution est utile ici. On a deux aspects à traiter ici: il y a la question de l'information, comment est ce que le bureau d'enregistrement sait qui est le registrant? À quel point savent-ils de qui il s'agit. Les personnes passent beaucoup de temps à essayer de voir si la personne qui veut enregistrer est un spammeur ou pas, s'il s'agit d'un hameçonnage ou pas. Donc il faut que la phase de rassemblement d'information soit améliorée pour le garantir. Puis, cela se passe dû à un bon nombre de raisons. Il faudrait qu'on puisse mettre à jour les données de façon périodique pour qu'on ait des activités de réenregistrement pour ne pas avoir de données imprécises. Prenez cette idée, demandez à vos avocats de déterminer comment le faire.

AMADEU ABRIL i ABRIL: Par rapport à l'anonymat complet, ça présente des problèmes du point de vue des bureaux d'enregistrements, des registrant etc. Si moi je dis que je suis Mickey Mouse, ils vont l'accepter mais ne vont pas signer de contrat avec moi si je ne donne pas de numéro contact de téléphone, de nom, d'adresse pour renouveler le contrat lorsqu'il sera à son échéance. La qualité des données et ces personnes qui ne savent pas ce que c'est WHOIS, ce n'est pas précis pace qu'ils n'ont pas des informations physiques. On a besoin d'une adresse physique si e-mail fonctionne,

l'adresse, le numéro de téléphone fonctionne, les données sont faciles pour avoir des communications utiles.

CHRIS DISSPAIN: Voilà pourquoi on a mis la fiabilité.

STEVE METALITZ: Je vais répondre non à cette question. Si on parlait des solutions dans le monde des registres, des bureaux d'enregistrements, les gens ont mentionnés les lois au niveau national et certains pays ont eu des sanctions plus grandes que d'autres. Pour discuter l'abus des données, la confidentialité, la protection des services de données a eu un nombre de partie prenante. Donc Chris, ça ne te surprendra pas d'apprendre que les parties prenantes qui ne respectent pas les termes de l'accord de données WHOIS n'ont pas le niveau d'accès qu'ils veulent. Ils se sont déjà plaints à l'ICANN là dessus. Il y a des ACLA par rapport à leur accès; je pense que oui, l'action couche est une très bonne idée.

AMADEU ABRIL i ABRIL: Oui, par rapport au principe; je pense que le problème ici sera de par rapport à la mise en place. Pour les nouveaux ccTLD sera plus simple parce qu'on donne un contact avec votre fournisseur local. La question ici portera sur l'Interpol et d'autres agences qui devraient être préparés pour ce contact, ça pourrait être par des bureaux d'enregistrements individuels et je crois qu'ici ils ont fais plein erreurs là-dessus. C'est pareil pour les agences de respect de la loi, pour des compagnies etc. On aurait besoin d'avoir l'aide de l'industrie pour pouvoir identifier ces besoins.

CHRIS DISSPAIN: Merci Amadeu.

STEVE METALITZ: Si j'avais une question en amont ce serait non pour les mêmes raisons que Bill a mentionné. Et ça porte sur ma préoccupation initiale, c'est que si on va avoir un accès différent, on devait s'assurer que tout le monde est un intérêt légitime, que tous les internautes devraient avoir un intérêt légitime. Donc on ne veut pas chercher une solution où il faut enlever le respect de la loi ça fonctionne pour les marques déposées mais aussi pour d'autres; ça ne fonctionne pas pour le publique dans l'ensemble.

CHRIS DISSPAIN: Oui, il me semble que c'est une supposition de penser que l'action couche commence à un niveau qui est accessible pour tout le monde. C'est une autre question que tu poses ici.

STEVE METALITZ: Oui je te comprends, le statuquo est qu'on n'a jamais accès à ces informations. Je ne suis pas sûr que vous soyez d'accord avec moi, mais il y a des bénéfices sur ce système.

BERTRAND DE LA CHAPELLE: Il me semble que parler de l'accès en couche veut dire qu'il y a une évolutivité, une hiérarchie et des niveaux plus haut des hiérarchies et des niveaux plus bas. Je préférerais de parler des modalités d'accès

différenciés au lieu de dire accès en couche. Parce que ce n'est pas une hiérarchie, mais ça peut être à travers les différentes couches. Ça pourrait être intéressant, on pourrait faire une étude académique que l'on ferait de ce point vue si possible. Mais si on avait la plupart des études académiques, ce serait utile pour avoir accès au respect de la loi, pour avoir les informations dans une seule couche et même pour la capacité de contrôler ce l'on publie et ce serait possible de le faire. J'imagine déjà les systèmes où la requête est enregistrée pour qu'elle soit permise à d'autres personnes par la suite. C e n'est pas simplement qu'on devrait différencier l'accès selon le but de la requête mais aussi elle devrait être permise selon l'accès qui corresponde au respect de la loi, ou un accès libre indiquant le niveau d'accès. Mais, l'enregistrement et la capacité de mettre, à jour à chaque fois cet accès l'est permis, pourrait être bon pour éviter ou pour prévenir les abus.

CHRIS DISSPAIN:

On a une minute de plus, si vous voulez dire quelque d'autre chose par rapport à l'accès en couche. Quelqu'un ici dans le panel, je vais vous donner l'occasion d'en parler.

MICHELE NEYLON:

Oui, je voulais dire un petit mot là dessus. Ce qu'on essaye de faire en fait et la raison pour laquelle on fait cette exercice aujourd'hui, c'est parce qu'on essaye de revenir sur la question de données techniques dont on a besoin. Je vais reprendre ce que Steve a dit, c'est le fait qu'il est impossible de résoudre les noms de domaines sur internet sans donner accès aux données pour le publique à moins qu'on ne crée de

nouveaux protocoles. Je pense que on doit le contrôler, le monétiser sans doute, mais c'est difficile.

CHRIS DISSPAIN: Stéphanie Perrin voulait aussi parler.

STEPHANIE PERRIN: Oui. Je voulais répondre aux commentaires de la vision coordonnées; je suis d'accord, je ne veux pas qu'on perde les capacités de recherches d'analyses statistiques. Mais le problème bien sûr c'est que cet équilibre ici avec le poids de la recherche pour la communauté que s'ils doivent évaluer chaque requête ça pourrait être très lourd comme processus et c'est pour cela que c'est ouvert à l'heure actuelle. Il faut trouver la façon de le calibrer, plus de complexité serait mieux que de le faire plus simple. C'est une ironie.

CHRIS DISSPAIN: Merci.

BILL SMITH: Oui, l'identification devrait nous préoccuper et ce n'est pas seulement la confidentialité des personnes qui enregistrent les noms de domaines, mais aussi la confidentialité des personnes qui demandent ces données. Il s'agit d'une préoccupation beaucoup plus sérieuse parce qu'on ne sait pas qui est ce qui stocke ces données. Je pense que le groupe de travail devrait considérer cet aspect. Si vous allez suggérer d'autres formes d'accès.

CHRIS DISSPAIN: Kathryn finalement.

KATHRYN KLEIMAN: Oui, c'est une très bonne conversation je voulais dire. On devrait l'avoir maintenu il y a des années. L'accès en couche, l'accès aux données et la confidentialité des personnes qui essaient d'accéder à ces données, il me semble que c'est une très bonne décision. Merci.

CHRIS DISSPAIN: Oui je vais passer la parole à Stéphanie.

STEPHANIE PERRIN: Je n'ai pas parlé en détail de la discussion de la politique de confidentialité; mais il faut que vous sachiez tous qu'on évalue toutes les données qu'il y'aura différentes règles pour tous les secteurs. C'est un aspect complexe, pas seulement parce que on doit évaluer tout ce qui se passe dans l'aspect du WHOIS.

LANRE AJAYI: Il me semble qu'il faut qu'on voie si c'est raisonnable du de vue des coûts de permettre l'accès des données au niveau des registrant. Est ce qu'il devrait y avoir un mécanisme où les utilisateurs payent des frais pour pouvoir accéder à un certain niveau de données?

CHRIS DISSPAIN: On devrait le discuter mais pas en ce moment. Je sais qu'il y a des personnes qui ont des commentaires là dessus, c'est bon commentaire merci. On a maintenant la diapo sur le stockage, les exigences des performances.

FAISAL SHAH: On parle de ce qui se passe du point de vue de stockage de données, on a un modèle utilisé en ce moment. Un deuxième modèle qui se centre sur les bases de données et c'est où les données sont stockées qui nous préoccupe. En fait on a tellement de registres qui sont créés que la question porte en fait sur le défi que ça pourrait représenter. Mais on a différentes sortes de modèles distribués; indépendamment du modèle que l'on adopte. Il y a des paramètres qui vont devoir être mis en place pour pouvoir évaluer la performance. Peut être qu'ils s'agissent de budget, des audits périodiques, il devrait y avoir aussi des mécanismes de contrôle pour les bases de données; par exemple, on peut accéder aux données sans requérir des informations de confidentielles, ou alors on pourrait le faire ou un accès en couche, pour traiter ces modalités techniques différenciées qu'on a mentionné tout à l'heure. On peut avoir des fournisseurs de dépôts différenciés. Mais, la question est: qui va gérer cette base de données? Et quel serait le coût pour le faire? Est qu'on va demander aux personnes de payer un frais pour pouvoir accéder comme on a dit tout à l'heure. Le service est important, c'est pour les utilisateurs. C'est pourquoi on veut avoir vos commentaires sur les questions des coûts et des bénéfices d'une base de données distribuée au lieu d'avoir une base de données centrale.

CHRIS DISSPAIN: D'autres bureaux d'enregistrements dans la salle appart Elliot. Je ne veux pas de vexer, mais je veux entendre quelqu'un d'autre parler si on a des registres.

RAY PLZAK: J'assume que le vous dites que en connexion avec un seul gTLD ou chacun aurai une base de données centralisée ou alors distribuée.

CHRIS DISSPAIN: Non, on pourrait avoir une base de données centralisée pour tout les gTLD.

RAY PLZAK: Non.

CHRIS DISSPAIN: Il y a une réalisation à Genève qui a toutes ces informations.

RAY PLZAK: Non je m'oppose à ce modèle. Pour répondre à votre question, je propose qu'on le laisse au critère des gTLD. Ce sera à eux de le décider, mais ils doivent suivrent des processus pour le faire. En tout cas ici, ce qu'il faut faire c'est de traiter, de contrôler les données sur les facteurs qu'on a mentionné tout à l'heure; il faut voir ce qui est plus important. Si on a une politique ou des règles, ou des standards pour que les gTLD puissent choisir s'ils veulent avoir des bases de données distribuées ou centralisées ce serait une meilleure solution.

CHRIS DISSPAIN: Je veux préciser un peu dans ces contrats de nouveaux gTLD, chaque gTLD a une WHOIS épais. Ca veut dire qu'on opère ce WHOIS épais depuis une location. On l'a déjà mis en place pour les nouveaux gTLD. La question porte en fait sur les bases de données centralisées dans tous l'espace. Je sais que vous avez dis non.

RAY PLZAK: Oui j'ai dis non à la possibilité d'avoir 30 000 gTLD dans une base de données centralisées. C'est évolutif comme modèle, mais je pense qu'il faudrait fournir des règles pour que les gTLD puissent choisir ce qu'ils veulent avoir et on doit traiter des modèles différents.

BERTRAND DE LA CHAPELLE: Je ne suis pas sûre si on devait avoir une option ou l'autre. Le rassemblement d'informations est décentralisé. On devrait avoir suffisamment de standardisation, de protocoles clairs pour donner aux gens la possibilité de réunir ces informations, qu'il y ait plusieurs acteurs qui réunissent ces informations de temps en temps pour les fournir aux utilisateurs. Le choix qu'on devrait faire ici, comme on a présenté dans la question, est qu'il y ait un seul aspect qui devient le point de référence unique et une base qui pourrait être un point de référence à partir de différents modes d'agrégations. Le serveur racine est un modèle qui fonctionne à partir d'une seule base de données distribuée. Donc ce n'est pas un choix entre l'un et l'autre.

CHRIS DISSPAIN:

Oui. C'est tout fait correct, on en a déjà discuté.

CHUCK GOMES:

Merci Chris. Je vais vous donner certaines informations historiques. D'abord Les réseaux régionaux, je pense c'étaient VeriSign, c'étaient des réseaux qui étaient prêts à offrir deux concepts: le WHOIS centralisé qui fonctionnait pour tous les gTLD, pas seulement les TLD que l'on opérait, mais aussi pour inclure le cc. On a découvert rapidement que les CCs ne coopéraient pas là dessus et on a modifié notre façon d'agir. J'allais répéter en faite et expliquer la même réponse par rapport au fait que tous les WHOIS sont rassemblés à partir de "croise soccer". Je voulais parler un peu de la centralisation et d'une solution centralisée qui ne serait pas évolutif. On a une base de données très grande pour certains noms qui viennent d'une centaine de bureaux d'enregistrements. Je ne suis pas un expert technique donc je ne pourrais pas vous répondre, je ne pense pas que ce serait évolutif comme modèle.

RUBENS KUHL:

Je voudrais reprendre ce que Bertrand a dit. Il est possible d'avoir des bases de données distribuées avec des identifications centralisées pour de propos d'enregistrement. Les bases de données pourraient être n'importe où et reconnaître des certificats centralisés pour les autorités de respect de la loi, les autorités de confidentialité etc.

CHRIS DISSPAIN:

Merci, c'était un très bon commentaire; je sais plus qui l'avait, je pense que c'était Amadeu qui a mentionné la difficulté pour reconnaître les informations et le respect de la loi dans tous les pays. Il faut qu'on le

fasse centralement pour le respect de la loi et ce n'est pas à un bureau d'enregistrement individuel de le faire. Merci.

STEVE METALITZ:

Ce n'est pas une question, ce que je voudrais ajouter c'est que l'équipe de révision du WHOIS n'a pas été mentionné ce matin d'ailleurs. On en a parlé et une de leurs recommandations était que l'ICANN devait établir un système centralisé pour toutes les données d'enregistrement des gTLD. Toutes ces recommandations ont été approuvées par le conseil de l'ICANN. On est dans un processus quelque part ici dans ce spectre.

AMADEU ABRIL i ABRIL:

Je vais essayer d'être très bref. On a système de registres, mais on peut se demander un des problèmes qu'on a ici pour les registres et pour les plaintes de bureaux d'enregistrements. On a un seul endroit pour tout le monde avec les problèmes envers... par exemple au niveau d'Amérique, à ce que Rubens à dit, ce dont a besoin c'est de centraliser l'accréditation des demandeurs. Tout cela à travers des registres ce serait une demande valide, ça nous permettrait de travailler différemment, dans un contexte différent.

ANDREW SULLIVAN:

Deux points, le premier l'analogie avec la zone racine est un peu difficile, parce que la zone racine est petite et si on parle de données d'enregistrement donc c'est une mauvaise idée. Ensuite et peut être le plus important c'est qu'on a déjà une certaine expérience à savoir si on a plus d'une personne qui a les mêmes données, parce qu'on a WHOIS épais, WHOIS fin. Si on a plusieurs bureaux d'enregistrement qui ont les

mêmes données, on a du mal à communiquer ces informations. On pourra ajouter une autre couche mais ça sera une mauvaise idée parce que ça va distribuer le système et on va avoir des bases de données distribuées.

CHRIS DISSPAIN:

Merci. Si vous voulez, pour notre prochaine session vous pouvez faire vos commentaires sur tous ces aspects, pour savoir si on peut faire payer cela, vous pouvez parler de tout ce qu'on peut faire avec les services d'enregistrements de nouvelle génération. Si vous avez des choses à dire vous pouvez venir au micro.

BERTRAND DE LA CHAPELLE:

Juste un point, apparemment ce type de question qu'on aborde dans le cadre de WHOIS en ce qui concerne l'application de la loi est semblable à d'autres types de problèmes qui sont affrontés par exemple dans la relation entre l'application de la loi et les grandes plates formes telle que: Facebook ou autres. Parce qu'ils ont une série de données vues sur les activités de leurs utilisateurs. Le problème que je constate, au niveau des juridictions internet actuellement, c'est la procédure d'interface entre les différents opérateurs, entre l'application de la loi, entre les compagnies, opérateurs DNS, les ISP, les plates formes dans l'espace d'internet; mais aussi les groupes de sociétés civiles pour essayer d'atteindre un objectif qui serait une série de procédure interoperables, pour garantir un processus ..., une interaction la plus directe possible et des contrôles en cour de route.

CHRIS DISSPAIN:

Merci, Bertrand le dernier, c'est donc tout le reste, tous ce que vous voudriez ajouter. Nous avons ici la dernière diapo. Nous allons maintenant parler au fait de faire payer pour l'accès, est ce que tout le monde est d'accord avec ça? Oui il n'y a pas de problème on peut le faire payer. Non. On peut faire payer? Elliot.

ELLIOT NOSS:

Je pense à ce que Bertrand a dit, je voulais revenir un petit peu là dessus. Bertrand a abordé un point important, c'est que on a besoin de connaître que ce que nous faisons avec le système de WHOIS. Nous sommes les gardiens publics de la ressource qu'est le DNS. Il y a beaucoup de ressources privés (comme par exemple Facebook, Google et autre) qui non seulement, sont plus appropriées pour plonger dans les données et distribuer ces données, offrir par exemple des permis de conduire sur internet etc., mais aussi qui sont gouvernés par un régime légal, un régime contractuel qui rend cet accès, ce niveau plus profond et plus approprié. Nous sommes les gardiens des ressources publiques ici. Ca devait être la ressource qui demanderait le plus de protection pour les individus. Protection et confidentialité des personnes, c'est de ça qu'il s'agit; pour que des personnes puissent accéder et utiliser ces ressources d'une façon qui permette, qui assure un partage de la meilleure façon possible pour avoir une communication. Mais il ne pas faut avoir le plus bas niveau, il faut que soit le plus haut niveau. Par conséquent, je trouve toujours que c'est très ironique lorsqu'on nous dit aussi que ces ressources doivent dépendre d'un régime plus bas possible concernant la confidentialité des droits des utilisateurs.

PETER DENGATE THRUSH: Je parle en mon nom, je voulais répondre à ce qui avait été dit lorsqu'on parlait par exemple de certaines licences; je voudrais qu'on regarde cette question, vous savez ici qu'il y a beaucoup de juridictions, pour certaines juridictions c'est une Licence et pour d'autres non. Certaines personnes considèrent que c'est un droit humain fondamental et les structures légales qu'on peut utiliser ici comme par exemple la confiance, la responsabilité, il y a des personnes qui voyagent, qui par exemple se déplacent en chaise roulante qui pensent qu'ils ont le droit d'accéder grâce à des rampes à différents bâtiments. Mais vous n'avez pas besoin d'être sur une chaise roulante pour utiliser à ces rampes. Quels sont les paramètres légaux? On peut se le demander parce que si lorsqu'on parle de la présomption qu'il y a une Licence, à ce moment on va imposer, on va créer une situation avec cette Licence qui va obliger l'ICANN à dicter une conduite. Mais, je ne suis pas sûr que ce soit une bonne chose. Comment considérer cela?

CHRIS DISSPAIN: Merci.

JIM PRENDERGAST: Je sais qu'à l'origine lorsqu'on a dit que ce travail serait remis aux mois d'Avril et de Mai. Est ce que vous pensez que vous avez une estimation de la date à laquelle vous allez produire un document? Est ce que ce document va être consensuel? Est ce qu'il y aura des désaccords? Comment ce processus va fonctionner? Est-ce que vous pouvez nous en parler?

CHRIS DISSPAIN: Jean François, est ce que vous voulez répondre à cette question?

JEAN-FRANCOIS BARIL: Oui. Je pense que c'est un peut difficile à estimer, mais c'est un problème que l'on peut considérer de différent points de vue. Je pense que si on a la possibilité d'avoir un blueprint avant Dubaï, je pense que ce sera une bonne chose pour notre équipe en tout cas.

CHRIS DISSPAIN: En ce moment, y a-t-il un consensus?

JEAN-FRANCOIS BARIL: Oui absolument.

CHRIS DISSPAIN: En tout cas, ce qu'on peut dire ce sera dans moins de dix ans.

CAROLE CORNELL: Je pense que ce serait logique, ce serait une question de confiance et il faut savoir qu'on pouvoir contacter un bureau d'enregistrement et savoir qui il est. Je voudrais dire que je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'idée qui a été proposée ici.

STEVE METALITZ: Le WHOIS ou les données d'enregistrements gTLD sont des ressources publique et ce sont des ressources qui sont très importantes pour la

transparence et la responsabilité sur internet. L'ICANN doit être le gardien de ces ressources, il l'a fait pendant ces quinze dernières années et à mon avis, ICANN n'a pas fait un très bon travail dans ce domaine. Il a dû affronter différents défis mais les données sont moins accessibles, moins exactes aujourd'hui qu'elles ne l'étaient auparavant. Je pense que ce fait le groupe est très important pour essayer d'améliorer la gestion dans ce domaine et la protection de ces ressources publique très importantes.

CHRIS DISSPAIN: Vous avez décidé qu'il s'agissait d'une ressource publique pourquoi? Et si elle n'était pas là, est ce qu'il faudrait les faire?

STEVE METALITZ: Oui. Je pense que si on n'avait pas quelque chose comme ça, on devrait l'inventer; parce que les utilisateurs d'internet ont besoin de trouver ces informations, de savoir où est ce qu'elles sont.

CAROLE CORNELL: Une question qui vient de Kieren McCarthy. Puisse qu'on parle de prochaines générations de services, je pense que le groupe de travail devait s'assurer qu'on travaille avec les navigateurs tels que Google, Microsoft, Mozilla etc. Ils peuvent avoir de très bonnes idées à nous proposer.

BERTRAND DE LA CHAPELLE: En réalité, je ne suis pas tout à fait sûr qu'il s'agisse d'une ressource publique je qualifierais cela de service public. Il y a une équivalence au

niveau des enregistrements en ce qui concerne les fonctions de WHOIS, des services directs; c'est l'équivalence de ce qu'on appelle en Français le cadastre. Cela correspond la description générale des activités, des responsabilités fondamentales de l'ICANN. L'ICANN a une responsabilité fondamentales en terme de fonction de notaire, la racine de la fonction de notaire, la supervision des services de répertoires, l'établissement de la racine, c'est une fonction de notaire aussi. Dans ce domaine, nous ne sommes pas les gardiens de ressources, nous sommes le gardien de processus qui gère ce service public. Le deuxième point est une question méthodologique, je suis heureux de voir que le conseil ait pris la décision de lancer cet exercice et d'ouvrir le débat. En termes de procédure, je comprends que le rôle de ce groupe de travail soit d'encadrer les problèmes pour donner lieu à une discussion. Mais est ce que vous pourriez mieux expliquer un peu plus l'articulation entre ce que vous faites et où est que vous arrêtez à la prochaine étape?

WENDY SELTZER:

Merci beaucoup. Pour conclure, je voudrais offrir certaines visions différentes sur ce que nous faisons. Internet est une plateforme immense qui donne la parole, qui permet de communiquer, de connecter les gens et nous devrions donc prendre beaucoup de précautions pour ne pas créer les règles qui peuvent restreindre cette occasion de communiquer. Attention donc; parce que nous avons une tendance à penser en terme de commerce, en terme de coordonnées obligatoires. Mais il faut aussi réfléchir à la liberté d'expression et aux opportunités que cela emmène pour permettre aux gens d'entrer en contact entre différentes juridictions, entre différents secteurs, domaines. Donc pensons et essayons de conserver cette liberté.

CHRIS DISSPAIN:

Par conséquent, comme Jean François l'a dit nous avons une adresse e-mail: input-to-ewg@icann.org. Ici vous l'avez sur l'écran pour envoyer votre contribution, pour toutes les personnes qui veulent participer, pour envoyer votre opinion, faites le; vous pouvez suivre tous les progrès sur la page Wiki et comme cela a été dit, notre objectif c'est la réunion de Dubaï. Je vais remercier tout le monde pour sa participation.

JEAN-FRANCOIS BARIL:

Merci beaucoup, le matériel de cette session était beaucoup riche. Ce n'est si simple que ça de rassembler autant d'opinions, de différents points de vue. Comme je l'ai dit, nous sommes venus ici avec beaucoup d'humilité Et je pense que vous avez très bien répondu, vous avez dépassé nos attentes en termes de contributions valables dans les six secteurs que nous vous avons présentés, dans les six domaines sur lesquelles nous cherchions donc votre créativité et votre opinion. Vraiment, je dois le dire nous remercions tout le monde, tous ceux qui sont ici dans la salle et qui ont participé à cette réunion. Nous avons donc une ligne qui est destinée pour que puissiez répondre, vous avez ici les adresses e-mail. On va créer un processus pour qu'on puisse répondre de façon organisée à votre contribution. Votre voyage n'est pas terminé, c'est seulement le lancement et nous invitons la communauté à nous aider pour construire et tirer profit de cette opportunité que nous avons pour mettre en place le service de répertoire de cette nouvelle génération gTLD pour que les gens puissent comprendre que ICANN fait des choses lentement au niveau le plus bas pour que tout le monde puisse avoir l'occasion de prendre la parole.

Merci, nous en sommes donc aujourd'hui, merci à vous tous d'avoir participé, d'avoir offert des opinions aussi intéressantes. Merci.